

La Cour, après un long délibéré, en ce qui touche Patu-

COUR D'ASSISES DE LA DROME.

Présidence de M. Alexis de Bernard.

Audiences des 2 et 3 juin.

TROUBLES DE NIMES EN 1848. — CATHOLIQUES ET PROTESTANTS.

Bien qu'il se soit écoulé un temps assez considérable de-

A cette époque, Barbusse le chasseur, qui comparait

Depuis cette condamnation, et pendant deux ans et demi,

Le lendemain de sa condamnation, le 24 décembre 1848,

Il dit que la justice avait acquitté Vidal père et fils, que

Lardeloy et Crespy ont été extraits du bagne de Toulon

L'intérêt public, si vivement préoccupé d'un crime, épi-

A peine les portes de l'audience sont-elles ouvertes,

L'accusé Barbusse est introduit; c'est un homme de

En entrant dans la salle, il embrasse avec émotion deux

La Cour entre bientôt en séance, et au jury est adjoint

M. Millavoie, avocat-général, occupe le fauteuil du min-

M. Arbo, avocat, est chargé de la défense de l'accu-

M. Messier, du barreau de Nimes, assiste en robe aux

On donne lecture des arrêts de renvoi et des actes d'accu-

Le jour de la Pentecôte, le 41 juin, à six heures du soir,

Le lendemain, l'agitation continue. Il était environ six heu-

Cet accusé déclare qu'un peu avant d'arriver au pied de ce

Cette innocente victime que malheureuse victime était Jean

Les circonstances de l'assassinat lui-même sont révélées par

qu'il trouva probablement en embuscade Barbusse et ses ac-

Au même instant les témoins virent les bords de la carrière

Comme le fugitif allait atteindre la partie la plus basse de

Le crime s'accomplit entre dix heures et demie et onze heu-

Il ne nous reste plus qu'à retracer rapidement les principl-

Avec de tels antécédents, cet homme violent, sans principes,

Le même jour, vers huit heures du soir, Lardeloy disait en-

Après s'être aussi gravement compromis par tant de révé-

Sous l'influence de ces nécessités, comme l'accusé Barbusse

Quant à ces deux accusés, Imbert et Crespy, les charges qui

M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé,

dien à la prison centrale de Nimes et que Lardeloy y était

On procède immédiatement à l'audition des témoins,

On introduit Gion, condamné comme faux témoin aux

Lardeloy est amené aux débats.

M. le président lui rappelle qu'il doit toute la vérité à la

M. le président lui pose les questions suivantes :

D. Avez-vous été militaire? — R. Dix ans aux chas-

D. Bon soldat au feu, n'étais-vous pas indiscipliné et

D. N'avez-vous pas été condamné à mort pour voies de

D. Antérieurement, n'avez-vous pas obtenu deux mé-

D. La justice attend de vous toute la vérité.

Lardeloy déclare qu'il ne se souvient plus de rien, qu'il

Quels que soient les efforts de M. le président et de M.

Crespy est aussi entendu; il proteste contre sa condam-

M. le président, pour éclairer la conscience des jurés,

M. l'avocat-général Millevoye soutient l'accusation.

M. Arbo, avocat de Barbusse, présente la défense.

Barbusse, déclaré complice de la mort de Jean-Pierre

NOMINATIONS JUDICIAIRES.

Par décret du président de la République, en date du

Juge de paix du canton de Pauillac, arrondissement de Les-

Juge de paix du canton de Villandraut, arrondissement de

Suppléant du juge de paix du canton d'Allègre, arrondisse-

Suppléant du juge de paix du canton de Montargis, arron-

Suppléant du juge de paix du canton de Crespy, arrondisse-

M. l'avocat-général Millevoye soutient l'accusation.

CHRONIQUE

PARIS, 19 JUIN.

On lit ce soir dans la Patrie :

« M. Lemulier, représentant du peuple, a adressé à M.

« Il demande une somme de 3,000 fr. de dommages et

« En ce qui touche M. Forcade, qu'il ne peut alléguer

« En ce qui touche M. Virmaire, qu'il s'est rendu res-

« Cette requête a été suivie d'une ordonnance de M. le

« Ont été condamnés aujourd'hui, par le Tribunal correc-

« Le sieur Canon, charcutier, 89, rue des Dames, aux

« Le sieur Marchand, débitant de vins, 17, rue de Chail-

« Une grosse femme, déjà sur le retour, fait gémir le

M. le président, à la prévenue : Convenez-vous du dé-

« La prévenue : Pas le moins du monde, par exemple;

M. le président : Il paraît que ce n'est pas sans raison

« La prévenue : Sans doute, mais cela ne prouve pas que

M. le président, au complice : Et vous, vous reconnais-

Le complice, excessivement troublé : Je ne dis ni oui, ni

M. le président : Comment! tâchez donc de vous re-

Le complice, encore plus troublé : Je vous assure, en

M. l'avocat de la République : Puisque le prévenu ne

Le ministère public lit en effet cette déclaration tout au

M. le président, au complice : Eh bien, maintenant,

La prévenue, lui lançant un coup-d'œil foudroyant :

M. le président à la prévenue : Votre conduite a tou-

La prévenue : Je ferai observer que le verrou de cette

M. le président : On a saisi dans vos papiers une gran-

La prévenue : Puis-je empêcher les gens de m'écrire!

M. le président : On a remarqué que ces poésies, que

La prévenue : Je n'y attachais guère d'importance, je

M. le président : Enfin, vous persistez à nier le délit

La prévenue : Plus que jamais; surtout en présence de

Après le jugement de plusieurs causes militaires, la

M. le président : Avant d'entrer dans l'ordre dont vous

Le prévenu : C'est vrai; mais cette profession ne me

M. le président : Ne serait-ce pas pour vous soustraire

Le prévenu : Non, monsieur le président; je n'ai obéi

M. le président : Cependant un ordre de mise en route

Le prévenu : Je puis prouver ma bonne foi en mettant

M. le président : L'institut ne pouvait vous recevoir,

Le prévenu, s'inclinant : Notre très vénérable frère

M. le commandant Plée, commissaire du Gouverne-

A la fin de l'audience, selon l'usage, tous les hommes

— La comtesse de Bocarmé est arrivée hier mercredi

Une jeune femme, employée chez le sieur B., restaurateur du quartier Montmartre, entretenait des relations avec un des garçons de l'établissement...

Un café de la rue Saint-Honoré a été hier le théâtre d'une scène assez singulière, dont les acteurs, arrêtés et conduits chez le commissaire de police...

Un incendie, que l'on avait cru d'abord ne devoir attribuer qu'à une cause accidentelle, avait dévoré il y a quelques jours une grange appartenant aux frères C., à Noisy-le-Sec.

La gendarmerie, bien que rien ne signalât précisément la présence d'une intention criminelle, se livrait secrètement à une enquête, lorsque des propos recueillis de la bouche d'une servante vinrent mettre sur la trace de l'auteur de ce crime.

Il arriva qu'un bout de quelques jours le commerçant disparut, et que, depuis ce moment, M. B. ne le revit pas plus que ses 10,000 francs. La perte de cet argent lui fut d'autant plus sensible, que c'était là toute sa fortune.

Dès lors M. B. se mit en quête de la demeure du père de Julien, espérant l'amener à cautionner la dette de son fils.

Hier, après avoir dîné avec un de ses amis, le sieur B. entra pour prendre une demi-tasse dans un café de la rue Saint-Honoré.

Par un singulier hasard, cet établissement a pour habitué, depuis nombre d'années, un ancien négociant nommé P., et qui, comme le père de Julien, est à demi sourd.

Lorsqu'entra M. B., l'ancien négociant joua fort tranquillement aux dominos. Son adversaire, pour s'en faire comprendre, était obligé de lui parler très fort, et plusieurs fois il le nomma.

L'homme de lettres, voyant que l'individu désigné sous le nom de P. était un vieillard sourd, ne douta pas qu'il ne fût celui qu'il cherchait et, s'adressant au négociant, il lui demanda des nouvelles de son fils.

Devant le commissaire de police, l'erreur s'est expliquée, mais un procès-verbal n'en a pas moins été dressé contre M. B., inculpé de voies de fait, d'injures, débris d'objets mobiliers, etc.

Un incendie, que l'on avait cru d'abord ne devoir attribuer qu'à une cause accidentelle, avait dévoré il y a quelques jours une grange appartenant aux frères C., à Noisy-le-Sec.

La gendarmerie, bien que rien ne signalât précisément la présence d'une intention criminelle, se livrait secrètement à une enquête, lorsque des propos recueillis de la bouche d'une servante vinrent mettre sur la trace de l'auteur de ce crime.

Il arriva qu'un bout de quelques jours le commerçant disparut, et que, depuis ce moment, M. B. ne le revit pas plus que ses 10,000 francs.

L'incendie était trop rapide; elle s'était sauvée alors, abandonnant à la maison l'enfant confié à ses soins, pour se réfugier chez son père à Romainville.

Hier, l'usine d'épuration d'huile, connue sous le nom de la ferme de Rouvray, et située à Pantin, a failli devenir la proie des flammes.

Vers midi, une forte détonation vint mettre en émoi tous les ouvriers de cet établissement. Une chaudière pleine d'huile en ébullition venait d'éclater, et le liquide s'élevait répandant sur le foyer chauffant cette chaudière, produisant instantanément une grande quantité de flammes qui ne tardèrent pas à embraser les poutres de la toiture.

Quelques heures de travail ont suffi pour arrêter les progrès de cet incendie, qui a occasionné un dégât qu'on n'estime pas, jusqu'à présent, moins de 5,000 fr.

La cause de ce sinistre est, paraît-il, tout à fait accidentelle.

M. de Roosmalen continue ses leçons de l'art de la parole: prononciation, débit, action oratoire. Rue des Petits-Augustins, 22.

Dimanche grandes eaux à Versailles. Trains directs au chemin de fer, rive droite, rue Saint-Lazare, 124.

Bourse de Paris du 19 Juin 1851.

Table of market data including 'AU COMPTANT' and 'A TERME' sections with various financial instruments and their values.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Table listing railway lines and their market values.

LOTÉRIE LYONNAISE. L'administration n'ayant pu satisfaire en temps utile aux nombreuses demandes qui lui ont été adressées depuis dix jours...

Ce soir, à l'Opéra, la Corbeille d'Oranges, pour les dernières représentations de M^{me} Alboni...

PALAIS DES SINGES, ROND-POINT DES CHAMPS-ÉLYSÉES. La vogue est toujours la même pour admirer le polyorama...

CHATEAU-DES-FLEURS. Demain vendredi, jour que la mode a pris sous son patronage, aura lieu une délicieuse fête musicale et dansante.

JARDIN PAGANINI. Aujourd'hui vendredi, grande fête chorégraphique; avant le bal, concert dans lequel on entendra M^{me} Ponsin, Baudoin de la Vallée.

SPECTACLES DU 20 JUIN.

Opéra. — La Corbeille d'Oranges. Comédie-Française. — Les Caprices de Marianne, le Roman, l'Opéra-Comique. — La Dame de pique, Gymnase. — Un Amant, la Dame, les Danseurs, Théâtre-Montansier. — Belphégor, Deux Cornichet, le Duet, Porte-Saint-Martin. — Le Palais de cristal, Gaité. — Les Aventures de Suzanne, Ambigu. — Les Vengeurs, Théâtre-National. — La Barrière Clichy, Comte. — Le Musée pour rire, la Peau de Singe, Folies. — Une Femme, Clary, Délassements-Comiques. — Lucienne, le Cousin de Paillasson, Hippodrome. — Les mardis, jeudis, samedis, dimanches, Robert-Houdin. — Soirées fantastiques à huit heures, Jardin Mabille. — Bal les mardis, jeudis, samedis, dimanches, Chateau des Fleurs. — Bal les lundis, mercredis, vendredis, Jardins et Salle Paganini, rue de la Ch.-d'Antin, 11.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

DEUX MAISONS A PARIS.

Adjudication sur licitation, en l'audience des criées, au Palais-de-Justice à Paris, le samedi 28 juin 1851, deux heures de relevée.

MAISON ET MAISON DE CAMPAGNE A PARIS A MEULAN.

Etude de M^r Ernest MOREAU, avoué à Paris, place des Vosges, 21. Vente sur licitation, en l'audience des criées de la Seine, le 2 juillet 1851.

CHEMIN DE FER DE MULHOUSE A THANN. MM. Dollfus-Mieg et C^o, r. St-Fiacre, 9, paieront à partir du 1^{er} juillet...

BAINS DE MER DU CROISIC.

L'établissement ouvrira le 23 juin. (3473)

BACCAL AUREAT en deux mois, par M. LELARGE.

Rue des Maçons-Sorbonne, 9. (Affr.) (3466)

AVIS AUX DAMES. M. BAUSSAN fils, 30, rue St-Sauveur, à Paris.

apprécie et remet à neuf avec une rare perfection et des prix modérés, les CHALES DE LAINE, les CACHEMIRE, CRÈPES DE CHINE et autres, quelle que soit leur détérioration. Maison spéciale. (Affr.) (3498)

RUE S'HONORE. N° 398.

au 1^{er} étage. POUZOS-D'EVERE, pour Eau-de-selz et Vin de Champagne, seule garantie par l'Exposition nationale...

SELTZOGENE D'EVERE.

simple, égaie, solide, facile à porter, à manipuler, à rafraîchir, pour faire, sous mélange de poudre, 3 bouteilles d'eau de Seltz, eau de Vichy, limonade gazeuse...

CENTRALISATION.

de tous les autres genres d'appareils à eau de seltz, depuis 1 fr. jusqu'à 20 fr. et poudres y préparées. (5529)

MAISONS A VENDRE.

Etude de M^r GOMOT, avoué de paix, à Roubaix, à M. HUGON père, à Clermont-Ferrand, cour St-Clair. (5467)

BANDAGES.

MAGASIN, rue de la Cité, 25. LARROT et VIESSER, fournisseurs des hôpitaux, ont trouvé dans cette maison des Bandages de tous genres, depuis 3 fr. jusqu'à 20 fr. Fabrique à Belleville. On expédie. Tout est marqué en chiffres romains. (5472)

LOTÉRIE LYONNAISE. Le 3^{me} TIRAGE a été remis au 25 JUIN 1851. EXPOSITION du Service d'argenterie de 100,000 francs. Formant le gros Lot du TIRAGE GENERAL DU 2 JUILLET prochain. Boulevard Montmartre, 21, maison Frascati.

Les ANNONCES, RECLAMES et AVIS DIVERS à insérer dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX sont reçus au Bureau du Journal, et chez MM. BIGOT et C^o, régisseurs des Annonces de la Gazette des Tribunaux et directeurs de la COMPAGNIE GENERALE D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES ANNONCES AFFICHES ANNONCES ANGLAISES JUSTIFIÉES SUR CINQ COLONNES ET COMPTÉES SUR LE CARACTÈRE DE CINQ POINTS. D'UNE à QUATRE Annonces en un mois... De CINQ à NEUF... DIX ANNONCES et plus...

Le prix des Insertions concernant les Appels de fonds, Convocations, Avis adressés aux Actionnaires, Ventes mobilières et immobilières, Adjudications, Oppositions, Expropriations, Placements d'hypothèques et Jugements, est de 1 fr. 50 c. la ligne.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire pour l'année 1851 dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

SOCIÉTÉS. TRIBUNAL DE COMMERCÉ. AVIS. FAILLITES. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. CONCORDATS. AFFIRMATIONS APRÈS UNION. HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS ET CONDITIONS SOMMAIRES. Séparations.